

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT V-703/06-20

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 22 420 \$

POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

NUMÉROS V-608/10, V-541/04 ET V-602/09

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE: Lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2020, le conseil municipal a adopté le règlement V-703/06-20, décrétant une dépense et un emprunt de 22 420 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements numéros V-608/10 (Usine de filtration), V-541/04 (Aqueduc secteur Ouest) et V-602/09 (Travaux Source/Grande ALLÉE EST) »;

QUE: Ce règlement est disponible à la consultation sur le site Internet de la Ville;

QUE: Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 9^e jour de juin 2020.

Suzanne Chapados, Greffière